

# LE TEMPS

---

retraites Mercredi 15 février 2012

## L'AVS a su limiter les dégâts en 2011 mais peine à rassurer les Suisses

Par Yves Hulmann Zurich

**Retraites: l'AVS a su limiter les dégâts en 2011 mais peine à rassurer les Suisses La fortune globale des fonds de compensation a crû de 1,2% l'an dernier. La gestion de la dette de l'AI reste un facteur d'incertitude**

Alors que la population suisse doute de l'avenir de ses rentes, les performances réalisées l'an dernier par les fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG rassurent quelque peu. En 2011, un rendement net positif de 1,2% a été obtenu en moyenne sur les avoirs de 25,46 milliards gérés pour ces trois assurances sociales.

Si l'on tient compte du seul capital investi, qui exclut les liquidités, une performance de 1,53% a été atteinte, a indiqué mardi l'office de gestion des [Fonds de compensation AVS/AI/APG](#) lors d'une présentation à Zurich.

Compte tenu des turbulences observées sur les marchés, ces résultats ont été qualifiés de «réjouissants» par Eric Breval, le directeur de la structure qui emploie 35 collaborateurs à Genève. Certes, la performance dégagée l'an dernier est très inférieure à celle de 4,2% obtenue en 2010 mais il faut tenir compte de l'effet de base qui avait profité aux placements en actions il y a deux ans. En 2011, tous les indices boursiers en Europe ont au contraire clôturé en baisse, y compris le SMI (-8,6%) en Suisse.

Autre comparaison: le [Baromètre UBS des caisses de pension](#), qui inclut les données de plus de 70 institutions de prévoyance gérant des avoirs de 100 milliards de francs, a, lui, affiché une baisse de 0,47% l'an dernier.

Des différences importantes sont constatées par type d'assurances sociales. Ainsi, l'Assurance vieillesse (AVS), qui gérait près de 21 milliards de francs à fin décembre, a affiché un rendement net de 1,37%. Les Allocations pour perte de gain (APG), qui disposaient d'une fortune de 331 millions, ont, elles, dégagé un rendement de 1,68%. Quant à l'Assurance invalidité (AI), dotée d'une fortune de 4,16 milliards, elle n'a réalisé qu'une faible hausse de 0,4%. Ces variations s'expliquent en grande partie par les styles de gestion très différents appliqués à chacune de ces catégories. Quelque 91% des avoirs de l'AVS sont investis dans un portefeuille de marché, contre 9% dans un panier de base. A l'inverse, plus de la moitié des avoirs de l'AI sont placés dans un portefeuille de base, ce qui limite le potentiel de performance.

Les mesures prises en cours d'année en matière de couverture des devises ont permis de limiter de trop grandes fluctuations. Pour l'exercice en cours, la couverture contre les variations de change sera accrue à 100% pour les placements en yens ou en dollars canadiens et australiens. En revanche, elle sera réduite pour les placements en euros et en dollars.

L'évolution de la dette de l'assurance invalidité est un facteur qui comporte beaucoup d'inconnues pour la politique de placement des fonds de compensation. Suite à la votation populaire de septembre

2009, il a été décidé de créer un fonds AI séparé dès 2011. La dette de l'AI envers les fonds de compensation s'élève à près de 15 milliards. Si les avoirs des fonds de l'AI dépassent 5 milliards, l'excédent est reversé aux fonds de compensation comme amortissement partiel. Une situation qui ne facilite pas la politique de placement des fonds de gestion.

Qu'attendre pour 2012? Selon Marco Netzer, le président des Fonds de compensation AVS/AI/APG, le début de l'année a été positif. Il entend néanmoins maintenir la politique de prudence pour ces prochains mois. «Les marchés sont toujours très instables. Les risques liés à l'Europe restent présents», a-t-il estimé.

Pas de quoi calmer l'inquiétude de la population à propos de la pérennité du système des retraites. Selon un sondage réalisé par l'institut [Vimentis](#) publié lundi, seul un tiers des Suisses (33%) estimaient que leur rente AVS était assurée en 2011, comparé à 39% en 2010 et 40% en 2009. Et, désormais, seules 39% des personnes sondées se déclaraient encore en faveur d'une hausse des cotisations, contre 48% en 2009.

**LE TEMPS** © 2012 Le Temps SA